

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service Secrétariat Général
AY/JMH/FB/MOG

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2017**

L'an deux mil dix sept, le lundi 18 décembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Marie en séance publique sous la présidence de Monsieur André YUSTE, Maire :

Etaient présents : M. YUSTE, M. DELAUNAY, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, M. CHENEAU, Mme TOSTAIN, M. MONCORGE, M. JICQUEL, M. RICART, Mme COMBOUE, Mme NKABA, M. MARTINEZ, Mme DUFOUR, Mme NANKIN, Mme BOLLOT, Mme GENDRON, M. MIGUEL, M. CADET, M. COPIN, M. NTAMACK.

Absents excusés : Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à M. MONCORGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. MEGE qui a donné pouvoir à Mme COMBOUE, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme CAUDRON qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. DELAMARE qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme LETELLIER qui a donné pouvoir à M. NTAMACK, Mme ANDRIEU qui a donné pouvoir à M. CADET.

Absent : Monsieur PHAM PHU.

Monsieur Thierry JICQUEL est élu secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2017.

**2. AVIS DE LA COMMUNE SUR LES STATUTS DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

EMET un avis favorable sur les statuts de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne annexés à la présente délibération.

3. RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 2018 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de fixer la rémunération des agents participant aux opérations de recensement de la population 2018 selon les modalités suivantes :

.Agents recenseurs :

- 2,16 € brut par bulletin individuel collecté ;
- 1,31 € brut par feuille de logement collectée ;
- Forfait de 194,42 € brut par agent (participation aux deux demi-journées de formation, tournée préalable de reconnaissance des adresses à recenser, travaux administratifs, frais divers).

.Coordonnateur communal :

Taux Horaire de l'agent (défini sur la base de son traitement brut)
× Nombre d'heures effectuées

DIT que la dépense et la recette en résultant sont inscrites au budget communal.

4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES EN PRIMAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations de parents d'élèves pour l'année scolaire 2017 – 2018 d'un montant de 344 euros.

Nom du bénéficiaire de la subvention	Nom de l'école	Nombre de parents élus	Somme versée par parent titulaire élu en €	Subvention nette accordée en €
A.P.E.I.S	Le Segrais Primaire	15	8	120
A.M.E	La Maillière maternelle	6	4	24
A.M.E	La Maillière élémentaire	10	4	40
AQUARELLE	Le Village maternelle	4	8	32
AQUARELLE	Le village élémentaire	5	8	40
GIPEM	Le Mandinet Primaire	11	8	88
			Total en €	344

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année 2017.

5. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET DE CHAMPS-SUR-MARNE RELATIVE AUX FRAIS DE SCOLARITE ET A LA FACTURATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES CENTRES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS, DES ETUDES SURVEILLÉES, DES CLASSES DE DECOUVERTES, DES TAP - ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention entre la commune de Lognes et de Champs-sur-Marne relative à la facturation des frais de scolarité et de la restauration scolaire, des centres d'accueil et de loisirs, des études surveillées, des classes de découvertes, des TAP,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

6. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'EDUCATION NATIONALE RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE DANS LES ECOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention entre la commune et l'éducation nationale relative au développement du numérique dans les écoles,

APPROUVE les termes de la charte d'utilisation du matériel informatique des écoles de Lognes.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

7. SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires le second versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 correspondant à la période de septembre à décembre 2017, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

✓ **Ecoles maternelles**

ECOLES MATERNELLES	Période de septembre à décembre 2017		
	Elèves sept 2017	Coût par élève (0,44€x4=1,76€)	MONTANT
SEGRAIS	156	1,76 €	274,56 €
VILLAGE	100	1,76 €	176,00 €
MAILLIERE	144	1,76 €	253,44 €
MANDINET	108	1,76 €	190,08 €
FOUR	136	1,76 €	239,36 €
TOTAL MATERNELLES	644	1,76 €	1.133,44 €

✓ **Ecoles élémentaires**

ECOLES ELEMENTAIRES	Période de septembre à décembre 2017		
	Elèves sept 2017	Coût par élève (0,44€x4=1,76€)	MONTANT
SEGRAIS	236	1,76 €	415,36 €
VILLAGE	130	1,76 €	228,80 €
MAILLIERE	240	1,76 €	422,40 €
MANDINET (avec ULIS)	155	1,76 €	272,80 €
FOUR	211	1,76 €	371,36 €
TOTAL ELEMENTAIRES	972	1,76 €	1.710,72 €

TOTAL GENERAL	1.616	1,76 €	2.844,16 €
----------------------	--------------	---------------	-------------------

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire,

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2017 de la Commune.

8. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs budgétaires 2017 actualisé suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

N'EMET pas d'objection à la décision de la SA HLM Logement Francilien de céder à la société PITCH Promotion le terrain sis n°9-11 rue Bouquet, parcelle cadastrée A461,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

9. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN TERRAIN SITUE BOULEVARD DU MANDINET (PARCELLE CADASTREE A538)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. André YUSTE, M. Nicolas DELAUNAY, Mme Annick MIGNON, Mme Monique HOUSSOU, M. François MASANET, Mme Corinne LEHMANN, M. Thierry CHENEAU, Mme Chantal ZAHLAOUI, Mme Catherine TOSTAIN, M. Eric MONCORGE, Mme Essia BEN HASSINE, M. Thierry JICQUEL, M. Michel RICART, M. Jean-Denis MEGE, M. Michel VILAVONG, Mme Chantal COMBOUE, Mme Marie-Victoire NKABA, M. Jean-Pierre LATOUILLE, Mme Dominique STERN, Mme Bernadette CAUDRON, M. Lionel MARTINEZ, Mme Annick DUFOUR , Mme Kitty NANKIN, Mme Manichanh BOLLOT, Mme Renée GENDRON, M. Paul MIGUEL, M. Christopher DELAMARE), **5 ABSTENTIONS** (Mme Claudine LETELLIER, Mme Martine ANDRIEU, M. Hervé CADET, M. Jean-Pierre COPIN, M. Andréas NTAMACK).

DECIDE de prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle A 538, soit une superficie de 300 m²,

AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires à la cession de ladite emprise foncière,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

10. CESSION DE LA PARCELLE A538 SITUEE ANGLE DU BOULEVARD DU MANDINET / RUE DU PUIITS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. André YUSTE, M. Nicolas DELAUNAY, Mme Annick MIGNON, Mme Monique HOUSSOU, M. François MASANET, Mme Corinne LEHMANN, M. Thierry CHENEAU, Mme Chantal ZAHLAOUI, Mme Catherine TOSTAIN, M. Eric MONCORGE, Mme Essia BEN HASSINE, M. Thierry JICQUEL, M. Michel RICART, M. Jean-Denis MEGE, M. Michel VILAVONG, Mme Chantal COMBOUE, Mme Marie-Victoire NKABA, M. Jean-Pierre LATOUILLE, Mme Dominique STERN, Mme Bernadette CAUDRON, M. Lionel MARTINEZ, Mme Annick DUFOUR , Mme Kitty NANKIN, Mme Manichanh BOLLOT, Mme Renée GENDRON, M. Paul MIGUEL, M. Christopher DELAMARE), **5 ABSTENTIONS** (Mme Claudine LETELLIER, Mme Martine ANDRIEU, M. Hervé CADET, M. Jean-Pierre COPIN, M. Andréas NTAMACK).

DECIDE la cession à l'Association Franco Indochinoise du Sud Laos (AFISL) de la parcelle cadastrée section A 538, soit une superficie de 300 m², pour un montant de 45 000 € nets,

PRECISE que le cout de réalisation des actes notariés sera à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire à créer toute servitude qui s'avèrerait nécessaire au fonctionnement des services publics,

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de cession,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

11. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAF DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE LOGNES RELATIF A LA PRESTATION DE SERVICE POUR LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE la passation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la C.A.F. de Seine-et-Marne et la Commune de Lognes relatif à la Prestation de Service Relais Assistants Maternels et en approuve les termes,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec la C.A.F. de Seine-et-Marne, et toutes pièces relatives à cette affaire.

12. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET L'ASSOCIATION "EMPREINTES" - ANNEE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de verser à l'association « EMPREINTES », une subvention de fonctionnement d'un montant de _____ au titre de l'année 2017,

DÉCIDE la passation d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Lognes et l'Association « EMPREINTES », située 1 rue Saint Claude 77340 PONTAULT COMBAULT, pour l'année 2017 et en approuve l'ensemble des termes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et toute pièce relative à cette affaire.

13. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE ET SIGNATURE DE LA CHARTE RELATIVE AU RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (R.E.A.A.P.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE une subvention au taux maximum auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne au titre du R.E.A.A.P. 2018 sur les actions de soutien à la parentalité,

ADHERE à la charte du R.E.A.A.P. pour l'année 2018,

APPROUVE les termes de la charte relative au R.E.A.A.P, et autorise le Maire à signer ladite charte ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que les crédits de recettes et de dépenses, nécessaires pour la conduite des actions retenues, seront inscrits au budget communal,

14. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES - ANNEE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2016 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées,

AUTORISE le Maire à communiquer le rapport annuel :

- Au Préfet du département
- Au Président du Conseil Départemental
- Au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
- Ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport

15. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 - ANNEE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de procéder aux ajustements et aux transferts de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
60628.020	Autres fournitures non stockées	-1000,00	
60636.020	Vêtements de travail	-30 000,00	
6064.020	Fournitures administratives	390.84	
6068.020	Autres matières et fournitures	1 090.00	
6161.020	Primes d'assurances	-33 791,00	
6184.020	Vers. à des organismes de formation	-15 000,00	
6226.020	Honoraires	-12 000,00	
6227.020	Frais d'actes et de contentieux	-2 000,00	
6251.020	Voyages et déplacements	-14 200,00	
6288.251	Autres services extérieurs	-50 000,00	

TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		-156 510.16	
64111.020	Rémunération principale	204 791.00	
64131.020	Rémunération non titulaires	28748.00	
6455.020	Cotisations pour assurance du personnel	18000.00	
6488.020	Autres charges	14 200.00	
TOTAL CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		265 739.00	
6574.020	Autres charges de gestion courante	1 252.00	
TOTAL CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 252.00	
6718.60	Charges exceptionnelles	-1 090.00	
TOTAL CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		-1 090.00	
023.01	Virement à la section d'investissement	-109 000.00	
TOTAL CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-109 000.00	
002.01	Solde d'excédent reporté		390.84
TOTAL CHAPITRE 002 SOLDE D'EXCEDENT REPORTE			390.84
TOTAL FONCTIONNEMENT		390.84	390,84

SECTION D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
2031.33	Frais d'études	-16 845.60	
TOTAL CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		-16 845.60	
2313.33	Constructions	16 845.60	
TOTAL CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS		16 845.60	

10226.01	Taxe d'aménagement	-27 636.00	
1068.01			-144 080.00
TOTAL CHAPITRE 10 DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		-27 636.00	-144 080.00
275.020	Dépôts et cautionnements versés	-3 000.00	
TOTAL CHAPITRE 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		-3 000.00	
020.020	Dépenses imprévues	- 171 243.96	
TOTAL CHAPITRE 020 DEPENSES IMPREVUES		- 171 243.96	
021.01	Virement de la section fonctionnement		-109 000.00
TOTAL CHAPITRE 021 VIREMEN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-109 000.00
001.01	Solde d'excédent reporté		51 200.04
TOTAL CHAPITRE 001 SOLDE D'EXCEDENT REPORTE			51 200.04
TOTAL INVESTISSEMENT		- 201 879.96	- 201 879,96

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2017.

16. TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CITOYEN ET DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. André YUSTE, M. Nicolas DELAUNAY, Mme Annick MIGNON, Mme Monique HOUSSOU, M. François MASANET, Mme Corinne LEHMANN, M. Thierry CHENEAU, Mme Chantal ZAHLAOUI, Mme Catherine TOSTAIN, M. Eric MONCORGE, Mme Essia BEN HASSINE, M. Thierry JICQUEL, M. Michel RICART, M. Jean-Denis MEGE, M. Michel VILAVONG, Mme Chantal COMBOUE, Mme Marie-Victoire NKABA, M. Jean-Pierre LATOUILLE, Mme Dominique STERN, Mme Bernadette CAUDRON, M. Lionel MARTINEZ, Mme Annick DUFOUR, Mme Kitty NANKIN, Mme Manichanh BOLLOT, Mme Renée GENDRON, M. Paul MIGUEL, M. Christopher DELAMARE), **5 VOIX CONTRE** (Mme Claudine LETELLIER, Mme Martine ANDRIEU, M. Hervé CADET, M. Jean-Pierre COPIN, M. Andréas NTAMACK)

ADOPTE à compter du 1^{er} janvier 2018 la nouvelle tarification relative à la mise à disposition de la salle polyvalente du Citoyen et des prestations complémentaires, ainsi que les montants de cautions qui seront acquittés par les utilisateurs comme suit :

Associations de Lognes :

- Mise à disposition gratuite :
 - de la salle polyvalente
 - d'une régie sonorisation et lumière (sur demande)
 - de tables et de chaises
 - de l'espace scénique
 - d'un parquet de danse (sur demande)
 - des loges et des vestiaires
- Montant de la caution : 1 103 € (mille cent trois euros)

Associations extérieures, entreprises, sociétés, organismes :

- Mise à disposition à la journée : 3.257 € (trois mille deux cent cinquante-sept euros)
- Mise à disposition pour le week-end : 5.080 € (cinq mille quatre-vingts euros)
- Mise à disposition à la semaine : 10.157 € (dix mille cent cinquante-sept euros)
- Montant de la caution de la salle : 1.850 € (mille huit cent cinquante euros)

- Frais de gardiennage en cas de dépassement des heures d'utilisation (à partir de 1 heure le matin), tout heure entamée étant due : 60,81 € (soixante euros et quatre-vingt-un centimes) par heure
- Frais de nettoyage : 21,40 € (vingt et un euros et quarante centimes) par heure et par agent mobilisé (toute heure entamée étant due).

PRÉCISE que la totalité de la somme sera réglée au plus tard un mois avant le déroulement de la manifestation,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

PRÉCISE que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

17. TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES FAMILIALES ET DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. André YUSTE, M. Nicolas DELAUNAY, Mme Annick MIGNON, Mme Monique HOUSSOU, M. François MASANET, Mme Corinne LEHMANN, M. Thierry CHENEAU, Mme Chantal ZAHLAOUI, Mme Catherine TOSTAIN, M. Eric MONCORGE, Mme Essia BEN HASSINE, M. Thierry JICQUEL, M. Michel RICART, M. Jean-Denis MEGE, M. Michel VILAVONG, Mme Chantal COMBOUE, Mme Marie-Victoire NKABA, M. Jean-Pierre LATOUILLE, Mme Dominique STERN, Mme Bernadette CAUDRON, M. Lionel MARTINEZ, Mme Annick DUFOUR, Mme Kitty NANKIN, Mme Manichanh BOLLOT, Mme Renée GENDRON, M. Paul MIGUEL, M. Christopher DELAMARE), **5 VOIX CONTRE** (Mme Claudine LETELLIER, Mme Martine ANDRIEU, M. Hervé CADET, M. Jean-Pierre COPIN, M. Andréas NTAMACK)

ADOPTE à compter du 1^{er} janvier 2018 la nouvelle tarification relative à la mise à disposition de la salle des Fêtes Familiales et des prestations complémentaires, ainsi que le montant de la caution qui sera acquitté par les utilisateurs, comme suit :

- du lundi au dimanche, sauf le mardi :

- pour les particuliers lognots : 207 € par jour (deux cent sept euros)
- pour les particuliers extérieurs : 453 € par jour (quatre cent cinquante-trois euros)

Montant de la caution 552 € (cinq cent cinquante-deux euros).

Frais de nettoyage : 21,40 € (vingt et un euros et quarante centimes), par heure et par agent mobilisé (toute heure entamée étant due).

PRÉCISE que la totalité de la somme sera réglée au plus tard un mois avant le déroulement de la manifestation,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire,

PRÉCISE que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

18. TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES ASSOCIATIVES ET DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. André YUSTE, M. Nicolas DELAUNAY, Mme Annick MIGNON, Mme Monique HOUSSOU, M. Francis MASANET, Mme Corinne LEHMANN, M. Thierry CHENEAU, Mme Chantal ZAHLAOUI, Mme Catherine TOSTAIN, M. Eric MONCORGE, Mme Essia BEN HASSINE, M. Thierry JICQUEL, M. Michel RICART, M. Jean-Denis MEGE, M. Michel VILAVONG, Mme Chantal COMBOUE, Mme Marie-Victoire NKABA, M. Jean-Pierre LATOUILLE, Mme Dominique STERN, Mme Bernadette CAUDRON, M. Lionel MARTINEZ, Mme Annick DUFOUR, Mme Kitty NANKIN, Mme Manichanh BOLLOT, Mme Renée GENDRON, M. Paul MIGUEL, M. Christopher DELAMARE), **5 VOIX CONTRE** (Mme Claudine LETELLIER, Mme Martine ANDRIEU, M. Hervé CADET, M. Jean-Pierre COPIN, M. Andréas NTAMACK)

ADOpte à compter du 1^{er} janvier 2018 la nouvelle tarification relative à la mise à disposition de la salle des Fêtes Associatives, ainsi que le montant de la caution qui sera acquitté par les utilisateurs, comme suit :

- Associations de la commune :
 - Redevance : Exonération,
 - Caution : 883 € (huit cent quatre-vingt-trois euros).
- Personnes morales ou privées de la commune :
 - Redevance : 938 € (neuf cent trente-huit euros),
 - Caution : 1.850 € (mille huit cent cinquante euros).
- Mise à disposition de la régie (son et lumière) :
 - Redevance : 175 € (cent soixante-quinze euros).
 - Formation au matériel obligatoire.
- Service de gardiennage :
 - Redevance équivalente aux sommes versées par la commune pour l'ensemble de la prestation.
- Frais de nettoyage :

21,40 € (vingt et un euros et quarante centimes), par heure et par agent mobilisé (toute heure entamée étant due).

PRÉCISE que la totalité de la somme sera réglée au plus tard un mois avant le déroulement de la manifestation,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

PRÉCISE que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

19. REGULARISATION SUR EXERCICE 2017 D'AMORTISSEMENTS NON PRATIQUES SUR EXERCICES ANTERIEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de procéder aux ajustements suivants :

- Rattrapage des amortissements (cf. annexe)
- Régularisations du compte 2128 au 1068
- Régularisations du compte 2135 au 1068

AUTORISE Madame la Comptable Publique à passer les écritures d'ordre non budgétaires pour le compte de la commune de Lognes, pour un montant de 299 584,92 €.

20. ADMISSION EN NON VALEUR - ANNEE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE l'admission en non-valeur de titres de recettes correspondant à des taxes et produits irrécouvrables pour un montant de 16 076,22 euros (Seize mille soixante-seize euros et vingt-deux centimes).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

21. CONSTITUTION D'UNE PROVISION A HAUTEUR DU RISQUE D'IRRECOUVRABILITE SUR COMPTE DE TIERS AU TITRE DE L'ANNEE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de constituer une provision à hauteur de 10 000,00 euros,

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de la commune de l'année 2017,

DIT qu'elle donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser,

DIT que le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif.

22. AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2018 pour les articles et crédits budgétaires suivants :

IMPUTATION	LIBELLÉ	POUR RAPPEL BP - DM 2017	MONTANTS EN EUROS AUTORISÉS 25%
202	Frais liés à la réalisation des documents d'Urbanisme numéro du cadastre	37 640,00	9 410,00
2031	Frais d'études et de recherche et de développement	338 897,20	84 724,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets, licences	254 588,00	63 647,00
2112	Terrains de voirie	4 000,00	1 000,00
2116	Cimetières	14 208,00	3 552,00
2121	Plantation d'arbres et d'arbustes	16 251,20	4 062,00
2128	Autres agencements, aménagements de terrains	253 908,18	63 477,00
21311	Hôtel de Ville	205 000,00	51 250,00
21318	Autres bâtiments publics	21 540,00	5 385,00

2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 562 032,43	640 508,00
2151	Réseaux de voirie	218 686,80	54 672,00
2152	Installations de voirie	369 787,08	92 447,00
21534	Réseaux d'électrification	18 453,08	4 613,00
21538	Autres réseaux	471 190,60	117 797,00
21578	Autres installations, matériel et outillage de voirie	15 000,00	3 750,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	113 840,65	28 460,00
2182	Matériel de transport	98 500,00	24 625,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	212 620,00	53 155,00
2184	Achat de mobilier	51 126,49	12 783,00
2188	Autres immobilisations	186 324,18	46 581,00
2313	Constructions	1 105 521,01	276 380,00
2315	Installations, Mat. et Outillage techniques	115 796,00	28 949,00
TOTAL		6 684 910,90	1 671 227,00

PRECISE que les crédits correspondants seront repris au Budget Primitif 2018.

23. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SONS D'HISTOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser à l'association Sons d'Histoire une subvention exceptionnelle de 780€ (sept cent quatre-vingts euros).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2017.

24. ACOMPTES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE/MAISON POUR TOUS CAMILLE CLAUDEL (M.J.C./M.P.T.) ET CONVENTION FINANCIERE - ANNEE 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de verser, à compter du 1^{er} janvier 2018, des acomptes mensuels sur subvention de fonctionnement représentant 10% du montant alloué sur 2017 à l'association M.J.C/M.P.T Camille Claudel,

DIT que les montants mensuels qui seront accordés sont les suivants :

- M.J.C/M.P.T Camille Claudel 20 000€ (vingt mille euros)

DIT que ces acomptes seront versés jusqu'au vote définitif du montant de la subvention attribué pour l'année 2018 et seront déduits de ce montant,

APPROUVE l'ensemble des termes des conventions financières entre la commune de Lognes et l'association Maison des Jeunes et de la Culture/ Maison Pour Tous Camille Claudel relative aux versements d'acomptes sur subvention de fonctionnement pour l'année 2018,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire,

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget communal de l'exercice.

25. ACOMPTE SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ANNÉE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser les acomptes de subventions de fonctionnement suivants pour l'année 2018 aux associations sportives ayant perçu en 2017 une subvention égale ou supérieure à 3 000 € et qui en ont exprimé la demande :

Associations	Année 2017 Subvention annuelle	Proposition d'acompte année 2018
Entente Pongiste de Lognes	11 200 €	5 600 €
Gym Club de Lognes	8 500 €	4 250 €
Lognes Badminton	3 000 €	1 500 €
Marne la Vallée Basket-Val Maubuée	45 000 €	22 500 €
Noisiel Lognes Athlétisme	4 000 €	2 000 €
Taekwondo Club	3 200 €	1 600 €
Tennis Club de Lognes	14 500 €	7 250 €
U.S Lognes Football	39 400 €	19 700 €
Viet Vo Dao Club de Lognes	4 000 €	2 000 €
Total	132 800 €	66 400 €

Judo club de Lognes et Sengol 77 section Futsal n'ont pas fait de demande.

DIT que ces acomptes seront déduits des montants définitifs de subvention de fonctionnement de 2018,

APPROUVE les conventions financières entre la commune de Lognes et Marne la Vallée Basket-Val Maubuée et l'U.S Lognes Football.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget communal de l'exercice considéré,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

26. ADHESION DE LA VILLE DE LOGNES A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'adhérer à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES).

DESIGNE, conformément à l'article 8 des statuts de l'association, M. Thierry JICQUEL, Conseiller Municipal délégué chargé des Sports, du Développement durable et des Transports, pour représenter la Ville auprès de l'association.

DIT que le montant de la cotisation pour l'année 2018 est fixé à 225 €.

PRECISE que le montant de la cotisation est prévu au budget 2018.

27. COMMUNICATIONS DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE LES COMMUNICATIONS DU MAIRE.

**Décisions du Maire prises en vertu de la délégation
prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

N° D'ORDRE	DATE	OBJET
187/2017	28/08/2017	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société LAMOS relatif aux travaux de revêtements de sols des bâtiments communaux lot n°1
188/2017	28/08/2017	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société LAGARDE ET MEREGNIANI relatif aux travaux de revêtements de sols des bâtiments communaux lot n°2
189/2017	04/09/2017	Acceptation de la dévolution de ses actifs à la commune par la Club Ville Entreprise consécutif à sa cessation d'activités
241/2017	17/10/2017	Contrat d'entretien conclu avec la société Nilfisk – Advance pour la maintenance d'une auto-laveuse BA 531 affectée au Parc des Sports du Segrais à Lognes – année 2017/2018
242/2017	17/10/2017	Contrat d'entretien conclu avec la société Nilfisk – Advance pour la maintenance d'une auto-laveuse BR 652 affectée au gymnase de la Maillière à Lognes – année 2017/2018
243/2017	17/10/2017	Contrat d'entretien conclu avec la société Nilfisk – Advance pour la maintenance d'une auto-laveuse BR 652 affectée au gymnase de la Fraternité à Lognes – année 2017/2018
247/2017	31/10/2017	Contrat de cession conclu avec l'association « Culture En Mouvements » pour le spectacle « A nos libertés » le 17 juin 2017 à l'Etang des Ibis
248/2017	07/11/2017	Mise à disposition de la SAAIS Méлина de six emplacements de parking au sous-sol du centre administratif
250/2017	13/11/2017	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société JC DECAUX relatif à la location et la maintenance de deux journaux électroniques d'information
251/2017	13/11/2017	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société Travaux Publics IDF relatif aux travaux d'entretien, de réparation d'amélioration de voirie et d'aménagements de ses espaces d'accompagnement.
252/2017	13/11/2017	Contrat conclu avec la société PEST CONTROL 77 pour la dératisation la désinsectisation (blattes et fourmis) et la désinfection dans les bâtiments de la commune de Lognes pour une durée de 12 mois
253/2017	23/11/2017	Convention d'intervention avec l'organisme de formation SO' Coach77 pour l'animation d'un atelier une posture positive pour l'emploi le 6 décembre 2017 à destination des usagers du Service Emploi
254/2017	23/11/2017	Marché public à procédure adaptée conclu avec la société CHEMISERIE ET LINGERIE DU MARAIS HENRI BRICOUT relatif à la fourniture de vêtements professionnels de chaussures de travail et d'équipements protection individuelle pour les agents de divers services municipaux lot n°2 vêtements professionnels sabots mocassins pour les agents d'intendance et de restauration scolaire les ATSEM et les agents des crèches
255/2017	23/11/2017	Contrat de cession conclu avec la compagnie CIPANGO pour les spectacles L'Odyssée Contée et On dirait l'Odyssée le 2 décembre 2017 dans le cadre du Week-end de la Paix
262/2017	27/11/2017	Contrat de prestation de service conclu avec la compagnie ADM SPECTACLES pour l'animation du repas du beaujolais nouveau des aînés le 21 novembre 2017
263/2017	27/11/2017	Contrat de prestation de service conclu avec la compagnie ADM SPECTACLES pour l'animation du Repas de fin d'année des aînés le 7 décembre 2017

265/2017	28/11/2017	Contrat de cession conclu avec la société ANZN Zn Production relatif au spectacle Ziveli Orkestar le 1 ^{er} décembre 2017 dans le cadre du week end de la paix et de la Solidarité
266/2017	28/11/2017	Contrat de cession conclu avec l'association Arts Scéniques Etoiles de Fond / Le Criporteur relatif au spectacle Crieurs de rue le 1 ^{er} décembre 2017 dans le cadre du week-end de la paix et de la Solidarité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

André YUSTE

Maire de Lognes